

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_049

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE PÉRIGORD NUMÉRIQUE (SNPM)

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGÉ, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE PÉRIGORD NUMÉRIQUE (SNPM)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que la communauté d'agglomération du Grand Périgueux dispose de la compétence en matière de développement numérique du territoire et de déploiement de la fibre FTTH.

Que compte tenu des enjeux dans le domaine elle a décidé en 2014 d'adhérer au syndicat mixte Périgord Numérique qui est un syndicat départemental, et de lui transférer sa compétence.

Qu'outre le Grand Périgueux, le syndicat mixte est composé de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Dordogne, du Syndicat d'Électrification (SDE 24), et de 20 communautés de communes couvrant ainsi la quasi totalité du territoire.

Considérant que le Syndicat Mixte Périgord Numérique exerce les missions suivantes:

- 1- la compétence relative aux réseaux et services locaux de communication électroniques
- 2- Travaux de déploiement des réseau de fibre haut débit (FTTH)
- 3- La définition de la gestion, de l'évolution et de la révision du Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN)
- 4- La définition de la stratégie d'aménagement numérique départementale, son animation et sa coordination.

Que le syndicat est administré par un comité syndical au sein duquel la Région dispose de 2 sièges, le Département de 11 sièges, le SDE 24 de 4 sièges, les communauté d'agglomération de 2 sièges et les communautés de communes de 1 siège.

Que le Grand Périgueux dispose donc de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants qu'il convient de désigner.

Que peuvent être désignés des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de désigner les représentant du Grand Périgueux au Syndicat Mixte Périgord Numérique suivants :

Titulaires	Suppléants
COURNIL Alain	MOISSAT Franck
BARROUX Olivier	FRANCESINI Hélène

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

DD2020_049

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20200723-DD2020_049-DE

Délibération publiée le 31 juillet 2020

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 31 juillet 2020

Périgueux, le 31 juillet 2020

Le Président,
Jacques AUZOU

